

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 16 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juin 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 21 juin 2022
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN.

**POUVOIRS :**

M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir Mme Mylène HENault,  
Mme Marylène DESTANDAU a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Yves LOUME a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,  
M. Pierre STETIN à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL - APUREMENT DES COMPTES 1391**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** la délibération n°20201105-13 en date du 05/11/2020 concernant le transfert des compétences Eau Potable-Assainissement-Eaux pluviales et la mise à disposition, cession d'immobilisations,

**CONSIDERANT** que suite au transfert de l'eau, il reste dans l'actif de la commune des comptes débiteurs, ces comptes étant le 13911 pour 205 199,34 €, le 13912 pour 12 706,36 €, le 13913 pour 58 527,70 €,

**CONSIDERANT** que ces montants correspondent à des amortissements antérieurs sur les immobilisations de recettes provenant des anciens budgets annexes de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

**CONSIDERANT** que la commune peut, après recherches approfondies et infructueuses corriger des erreurs sur exercices antérieurs des budgets annexes Eau Potable et Assainissement, par une opération d'ordre non budgétaire comme suit : un crédit aux comptes 13911/13912/13913 et un débit au compte 1068.

**SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**DECIDE** de l'apurement des comptes 1391 se trouvant à l'actif de la commune par des opérations comptables non budgétaires, de crédit aux comptes 13911/13912/13913 et débit au compte 1068 (D/1068=276 433,40 € C/13911=205 199,34 € C/13912=12 706,36 € C/13913=58 527,70 €).

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS is written over a circular official stamp of the Grand Dax municipality.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »